

DECRET N° 89-450 du 29 Décembre 1989

portant approbation du Budget Prévisionnel de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) pour l'exercice 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 62-24 du 17 Juillet 1962 portant réglementation des Organismes de toutes natures et des Opérations d'Assurances ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le décret N° 89-386 du 24 Octobre 1989 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- VU le décret N° 89-140 du 17 Avril 1989 portant approbation des Statuts de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance ;
- VU le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National en sa séance du 13 Décembre 1989,

D E C R E T E :

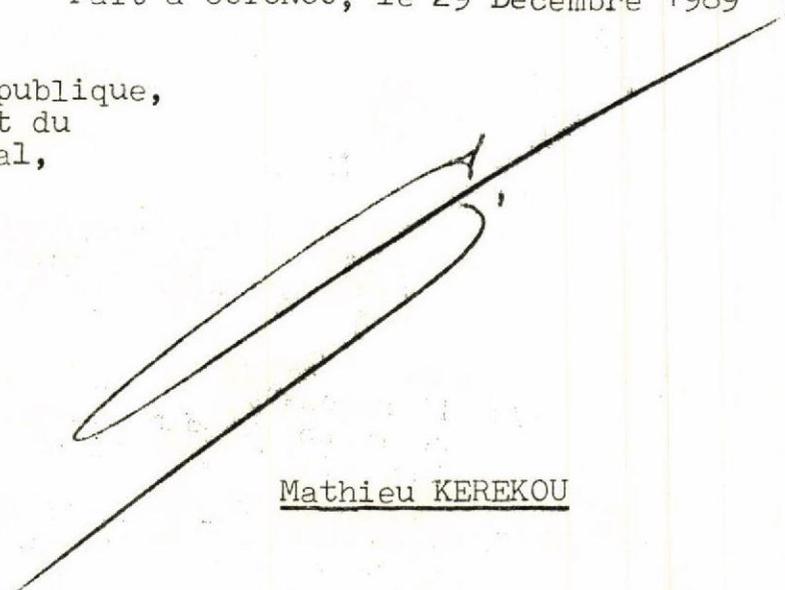
Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de la Société Nationale d'Assurances et de Réassurance (SONAR) pour l'exercice 1989, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Décembre 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



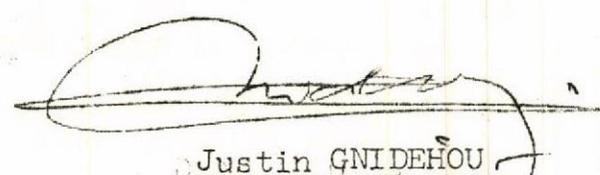
Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publique et Semi-
Publiques,



Saliou ABOUDOU

Le Ministre des Finances,



Justin GNIDEHOU
MINISTRE INTERIMAIRE

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPCP 4 PPC 2 MF 8 Autres
Ministères 13 SGCEN 4 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 IGE et ses
SECTIONS 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 12 DCCT-Gde Chanc. 1 SONAR 8 CCIB 1
JORPB 1.